PRIÈRES ET CÉRÉMONIES

DES

ORDINATIONS

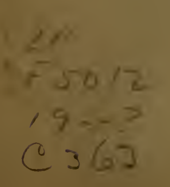
D'après le Pontifical Romain et les Auteurs de Liturgie



A L'USAGE

DES ORDINANDS

ET DES FIDÈLES QUI ASSISTENT AUX ORDINATIONS.





Imprimatur

† EDUARDUS CAROLUS

Arch. Marianopolitanus.

PRIERES ET CEREMONIES

DES

ORDINATIONS.

Au signal donné, tous les Ordinands revêtus se mettent processionnellement en marche deux à deux, les Tonsurés les premiers, puis les Minorés, suivis des Sous-Diacres, des Diacres et enfin des Prêtres qui précèdent immédiatement le Pontife. Arrivés à l'église les ordinands occupent les places qui leur ont été assignées.

Arrivé au pied de l'autel, l'Evêque quitte la crosse et la mitre et commence la Messe.—Après le Kyrie eleison, *le Samedi des Quatre-Temps et le Samedi saint, et après l'*Introit, *le Samedi avant le Dimanche de la Passion et les jours autres que ceux particulièrement fixés pour les Ordinations, il reçoit la mitre, s'assied sur un fauteuil déposé sur la plus haute marche de l'autel, et l'Archidiacre ayant dit :*

Que tous ceux qui doivent être ordonnés s'approchent.	Accedant omnes qui ordinandi sunt.

tous les Ordinands viennent se ranger en cercle devant le Pontife, ou sur deux rangs dans le chœur, suivant leur nombre, le Secrétaire du Prélat, lit la dispense du Saint-Siège si l'Ordination se fait un Dimanche ou un jour de fête, et le Prélat répond :

Deo gratias.	Rendons grâces à Dieu.

Le Secrétaire fait alors l'appel général de tous les Ordinands.—Au moment où il entend prononcer son nom, chacun répond :

Adsum.	Présent.

L'appel terminé, tous les Ordinands se mettent à genoux, et l'Archidiacre leur adresse la monition suivante :

Reverendissimus in Christo Pater, etc......, et benedictione Pontificis acceptâ.

Notre très-révérend Père et Seigneur en Jésus-Christ, Monseigneur N., par la grâce de Dieu et du saint Siège apostolique, évêque de N., ordonne sous peine d'excommunication, et fait savoir à tous ceux qui sont ici présents pour recevoir les Ordres, qu'aucun d'eux n'ait la témérité de se présenter, s'il est irrégulier, excommunié de droit, ou de fait, interdit, suspens, illégitime, infâme ou exclus d'une autre manière par le droit ; si, né dans un autre diocèse, il n'a pas la permission de son évêque, et s'il n'a pas été inscrit, approuvé, examiné, appelé ; enfin, il enjoint sous la même peine à tous ceux qui seront ordonnés de ne pas sortir avant la fin de la Messe, et avant d'avoir reçu la bénédiction pontificale.

Tous les Ordinands se lèvent, saluent l'autel, reprennent leurs premières places, et on procède à l'Ordination de la manière suivante.

TONSURE.

Pour cette cérémonie, on prépare des ciseaux et un bassin destiné à recevoir les cheveux que le Pontife va couper.

Si l'appel n'a pas déjà été fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici, et les Clercs qui se présentent pour recevoir la Tonsure s'avancent aussitôt, portant leur surplis sur le bras gauche, et se mettent à genoux, sur deux rangs aux pieds du Pontife qui est assis dans son fauteuil avec sa mitre.—Dès qu'ils sont placés, le Prélat se lève et dit, sans quitter la mitre :

v. Que le nom du Seigneur soit béni ;	v. Sit nomen Domini benedictum ;
r. Maintenant et dans tous les siècles.	r. Ex hoc nunc et usque in seculum.
v. Notre secours est dans le nom du Seigneur ;	v. Adjutoriun nostrum in nomine Domini ;
r. Qui a fait le ciel et la terre.	r. Qui fecit cœlum et terram.

Oremus, fratres charissimi.... per omnia sæcula sæculorum.
r. Amen.

PRIONS notre Seigneur Jésus-Christ, nos très-chers frères, de donner à ses serviteurs, qui, par amour pour lui, s'empressent de déposer la chevelure de leur tête, son Esprit-Saint, qui leur conserve à jamais le vêtement sacré de la religion, et défende leur cœur des désirs et des embarras du monde ; afin que comme ils sont changés à l'extérieur, de même aussi sa droite puissance les fortifie dans la vertu, protège leurs yeux contre tout aveuglement spirituel et humain, et leur accorde la lumière de la grâce éternelle : Lui qui, étant Dieu, vit et régne avec Dieu le Père, en l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi-soit-il.

L'Evêque s'assied, et pendant que le Chœur chante l'Antienne et le Psaume suivants, il coupe à ceux qui doivent être tonsurés quelques cheveux sur le devant et sur le derrière de la tête, à droite et à gauche, et enfin sur le sommet ; chacun dit alors avec le Pontife :

DOMINUS pars hæreditatis meæ et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.	LE Seigneur est ma portion et et mon héritage ; c'est vous qui me rendrez mon héritage.

ANTIENNE.

Tu es Domine, qui restitues hæreditatem meam mihi.
C'est vous Seigneur qui me rendrez mon héritage.

PSAUME 15.

Conserva me Domine,* quoniam speravi in te, etc., etc . . .
Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai espéré en vous.

J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens.

Le Seigneur a fait paraître d'une manière admirable mon affection pour ceux qui sont à lui sur la terre.

Leurs infirmités se sont multipliées ; mais enfin ils ont repris des forces, et ils ont marché à grands pas.

Je ne les rassemblerai point pour offrir des victimes sanglantes ; le nom même de ces sacrifices de sang ne sera pas sur mes lèvres.

Le Prélat quitte la mitre ; et, debout tourné vers les Tonsurés, il adresse à Dieu cette prière :

OREMUS.

PRÆSTA, quæsumus, etc., etc...... Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

PRIONS.

DIEU tout-puissant, faites, nous vous en supplions, que vos serviteurs dont nous venons de retrancher la chevelure pour votre amour, persévèrent à jamais dans votre grâce et soient toujours exempts de toute tache ; Par Jésus-Christ notre Seigneur. R. Ainsi soit-il.

Le Chœur commence aussitôt l'Antienne suivante, après laquelle on chante le Psaume Domini est terra, *le Pontife demeurant assis la mitre sur la tête.*

ANTIENNE.

Hi accipient benedictionem a Domino, etc., etc . . .

Ceux-ci recevront la bénédiction du Seigneur, et auront part à la miséricorde de Dieu leur sauveur, parce qu'ils sont du nombre de ceux qui cherchent le Seigneur.

PSAUME 23.

Domini est terra, et plenitudo ejus, etc., etc . . . .

La terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur ; le globe terrestre et tous ceux qui l'habitent sont à lui.

Car c'est lui qui a affermi la terre au-dessus des eaux, et qui l'a élevée au-dessus du niveau des fleuves.

Qui montera sur la montagne du Seigneur ? qui demeurera dans son sanctuaire ?

Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur, qui n'a pas reçu son âme en vain, qui n'a pas été parjure et trompeur envers son prochain.

Celui-là recevra la bénédiction du Seigneur, et la miséricorde de Dieu son sauveur.

Telle est la race de ceux qui cherchent le Seigneur, qui cherchent la présence du Dieu de Jacob.

Princes, ouvrez vos portes ; portes éternelles, ouvrez-vous, et le Roi de gloire entrera.

Quel est ce Roi de gloire ? c'est le Seigneur fort et puissant, le Dieu qui triomphe dans les combats.

Princes, ouvrez vos portes ; portes éternelles, ouvrez-vous, et le Roi de gloire entrera.

Quel est ce Roi de gloire ? ce Roi de gloire est le Dieu des armées.

Gloire au Père, etc.

On répète l'Antienne ; puis le Prélat quitte sa mitre, se tourne vers l'autel, et dit Oremus, *ses Assistants ajoutent :*

Fléchissons le genou.	Flectamus genua.
R. Levez-vous.	R. Levate.

Se tournant ensuite vers les Ordinands toujours à genoux, il dit :

Adesto, Domine, supplicationibus nostris, etc., etc . . . .

Exaucez nos prières, Seigneur, et daignez bénir ces serviteurs à qui nous donnons en votre nom le saint habit de la religion ; afin que, par votre grâce, ils continuent à servir avec piété votre Eglise, et méritent d'obtenir la vie éternelle ; Par Jésus-Christ notre Seigneur.
R. Ainsi soit-il.

Le Pontife s'assied, reprend la mitre, et revêt chaque Ordinand du surplis, en disant :

Induat te Dominus novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis.	Que le Seigneur vous revête du nouvel homme, qui a été créé selon Dieu, dans la justice et dans la sainteté de la vérité.

Puis il quitte la mitre ; et debout, tourné vers les Clercs tonsurés toujours à genoux, il récite l'oraison suivante :

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus . . . per omnia sæcula sæculorum.
R Amen.

PRIONS.

DIEU tout-puissant et éternel, pardonnez-nous nos péchés, et purifiez ces serviteurs de l'esclavage de l'habit du siècle ; afin que, comme ils en déposent l'ignominie, ils jouissent à jamais de votre grâce, et que comme nous mettons sur leur tête l'image de votre couronne, ils méritent, par votre grâce, d'acquérir dans leur cœur l'héritage de la couronne éternelle : Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.
R Ainsi soit-il.

Il reprend la mitre, s'assied, et adresse aux Tonsurés l'allocution suivante :

Filii charissimi, ... R. Amen.

Mes chers enfants, ne perdez pas de vue que vous entrez aujourd'hui dans le for de l'Eglise, et que vous avez part aux privilèges des Clercs. Soyez donc attentifs à ne pas les perdre par vos fautes ; efforcez-vous de plaire à Dieu par un extérieur décent, par des mœurs saintes. Qu'il vous accorde lui-même cette grâce par son Esprit-Saint.
R. Ainsi soit-il.

L'Archidiacre avertit les Ordinands de se retirer ; ceux-ci saluent l'autel, et reprennent en bon ordre leurs premières places, Le Pontife se lève, quitte la mitre, et continue la Messe, à l'autel ou à son trône, jusqu'au moment de l'Ordination des Portiers.

ORDINATION DES PORTIERS

Les Samedis des Quatre-Temps, les Portiers sont ordonnés après la première leçon ;—le Samedi avant le Dimanche de la Passion, comme il n'y a qu'une seule leçon, ils sont ordonnés, ainsi que les Lecteurs, les Exorcistes et et les Acolytes, après le Kyrie eleison ;—Le Samedi saint, et quand, par dispense du Saint-Siège, l'Ordination a lieu un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont tous après le Gloria in excelsis.—On prépare pour l'Ordination des Portiers les clefs d'une des portes, et une sonnette, si on ne leur fait pas sonner la cloche de l'église.

Archidiaconus. Accedant qui ordinandi sunt ad officium Ostiariorum.	L'*Archidiacre.* Que ceux qui doivent être promus à l'office de Portiers s'approchent.

Si l'appel n'a pas été déjà fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici, et les futurs Portiers s'avancent aussitôt, en surplis, et se mettent à genoux, soit au pied de l'autel, soit dans le chœur, comme l'ont fait les Tonsurés.—Le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse alors la monition suivante :

SUSCEPTURI, filii charissimi, etc . . . . Per misericordiam suam.

MES chers enfants qui devez recevoir l'Ordre de Portiers, considérez quelles seront vos obligations dans la maison de Dieu. Le Portier doit sonner les cloches, ouvrir l'église et la sacristie, et tenir le livre ouvert devant celui qui prêche. Veillez donc à ce que rien de ce qui est dans l'église ne se détériore par votre négligence ; et soyez attentifs à ouvrir, aux heures réglées, la maison de Dieu aux fidèles, et à la tenir toujours fermée aux infidèles. Comme vous ouvrez et vous fermez avec des clefs matérielles l'église visible, appliquez-vous aussi à fermer au démon, et à ouvrir à Dieu, par vos paroles et par vos exemples, les temples invisibles, c'est-à-dire les cœurs des fidèles ; afin qu'ils conservent soigneusement les divines paroles qu'ils auront entendues, et qu'ils les mettent en pratique. Que le Seigneur lui-même vous accorde cette grâce par sa miséricorde.

L'Evêque leur présente les clefs de l'église ; ils les touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

AGISSEZ comme devant rendre compte à Dieu des choses qui sont renfermées sous ces clefs.	SIC agite quasi reddituri Deo rationem pro iis rebus quæ his clavibus recluduntur.

L'Archidiacre conduit alors processionnellement les Ordinands à une des portes de l'église, la leur fait fermer, puis ouvrir, et leur fait sonner une cloche ; il les reconduit ensuite à leur place devant le Prélat, qui, la mitre sur la tête, et pendant qu'ils sont à genoux, fait, debout et tourné vers eux, la prière suivante :

DEUM Patrem omnipotentem, etc . . . . . Per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

SUPPLIONS avec instance Dieu le Père tout-puissant, nos très-chers frères, de bénir ces serviteurs qu'il a daigné choisir pour remplir l'office de Portiers ; qu'il leur donne une vigilante fidélité dans la maison de Dieu ; et que, jour et nuit, ils aient soin d'appeler le peuple, aux heures marquées, pour invoquer le nom du Seigneur, par l'assistance de Jésus-Christ son Fils unique, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit, etc.
R. Ainsi soit-il.

Le Prélat quitte la mitre et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent :* Flectamus genua, *etc., comme précédemment : il se tourne aussitôt vers les Portiers, et continue, debout et sans mitre :*

DOMINE sancte, Pater omnipotens, etc . . . . . Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, etc. R. Amen.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel daignez bénir dans l'office de Portiers ces serviteurs qui sont à vous ; afin que, devenus les gardiens de votre Eglise, ils obéissent à vos ordres, et méritent d'avoir part à la récompense que vous donnerez à vos élus ; par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne, etc.
R. Ainsi soit-il.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt ad officium Ostiariorum.	L'*Archidiacre.* Que ceux qui ont été promus à l'office de Portiers re retirent.

Tous se lèvent, saluent l'autel, et se rendent à leurs premières places, à moins qu'ils ne doivent, selon l'usage actuel, recevoir immédiatement l'Ordre des Lecteurs.—Dans ce cas, ils se lèvent seulement, pendant que l'Evêque continue la Messe.

ORDINATION DES LECTEURS.

Les Samedis des Quatre-Temps les Lecteurs sont ordonnés après la deuxième leçon ;—si l'Ordination se fait le Samedi avant le dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou, par dispense du Saint-Siège, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les Portiers.—On prépare pour cette Ordination le livre des Leçons.

L'*Archidiacre.* Que ceux qui doivent être promus à l'office de Lecteurs s'approchent.	*Archidiaconus* Accedant qui ordinandi sunt ad officium Lectorum.

Si l'appel n'a pas été déjà fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici, et ceux qui doivent être ordonnés Lecteurs s'étant ensuite mis à genoux dans le même ordre que les Portiers, le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse cette monition :

ELECTI, filii charissimi......, etc., per gratiam suam.

CHOISIS, mes chers enfants, pour être Lecteurs dans la maison de notre Dieu, connaissez votre devoir, et remplissez-le ; car Dieu peut récompenser votre fidélité par une plus grande grâce dans la vie future. L'office du Lecteur consiste à lire à celui qui prêche, à chanter des leçons, à bénir le pain et tous les fruits nouveaux. Appliquez-vous donc à prononcer la parole de Dieu, c'est-à-dire les saintes leçons, d'une manière claire, distincte, sans aucune altération, afin qu'elles soient et plus facilement entendues, et retenues avec plus d'édification ; que jamais la vérité des divines leçons ne soit corrompue par votre faute au préjudice de ceux qui les écoutent. Gravez dans votre cœur, et retracez dans votre conduite, les saintes maximes que vous annoncez, afin d'instruire à la fois, par vos paroles et par vos exemples, ceux qui vous écouteront. C'est pourquoi, pendant que vous lisez, vous êtes placés dans un lieu élevé, afin que tous puissent vous voir et vous entendre, et que la position de votre corps soit la figure du haut degré de vertu où vous devez être arrivés ; en sorte que tous ceux qui vous voient et qui vous entendent, trouvent dans vos exemples le modèle d'une vie toute céleste : que le Seigneur vous l'accorde par sa grâce.

Le Prélat leur présente le livre des leçons ; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

ACCIPITE, et estote verbi Dei relatores, habituri, si fideliter et utiliter impleveritis officium vestrum, partem cum iis qui verbum, Dei bene administraverunt ab initio.	RECEVEZ ce livre, et soyez lecteurs de la parole de Dieu, assurés, si vous remplissez fidèlement et utilement votre office, d'avoir part à la récompense promise aux premiers ministres de l'Evangile.

L'Evêque debout, la mitre sur la tête, et tourné vers les Ordinands qui restent à genoux, dit ensuite :

OREMUS, fratres charissimi . . . . . per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

PRIONS, nos très-chers frères, Dieu le Père tout puissant, de répandre avec abondance la bénédiction sur ces serviteurs qu'il daigne choisir pour être Lecteurs, afin qu'ils lisent d'une manière distincte ce qui doit être lu dans l'Eglise de Dieu, et qu'ils le mettent en pratique ; Par notre Seigneur Jésus-Christ son Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi-soit-il.

Le Prélat quitte la mitre et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent, comme précédemment*, Flectamus genua, *etc.; et il se tourne ensuite vers les Lecteurs, et continue, debout et sans mitre :*

DOMINE sancte, Pater omnipotens . . . . . per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir ces serviteurs dans l'office de Lecteurs, afin qu'instruits et formés par l'assiduité aux saintes lectures, ils annoncent vos divines maximes et les retracent dans leur conduite ; et que, par leurs paroles et par leurs exemples, leur ministère soit utile à l'Eglise ; Nous vous le demandons par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, etc. Ainsi soit-il.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt ad officium Lectorum.	L'*Archidiacre.* Que ceux qui ont été promus à l'office de Lecteurs se retirent.

Tous se lèvent, saluent l'autel, et se rendent à leurs premières places, à moins qu'ils ne doivent, selon l'usage actuel, recevoir immédiatement l'ordre d'Exorcistes.—Dans ce cas, ils se lèvent seulement, pendant que l'Evêque continue la Messe.

ORDINATION DES EXORCISTES.

Les Samedis des Quatre-Temps, les Exorcistes sont ordonnés après la troisième leçon ;—si l'Ordination se fait le Samedi avant le Dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou, par dispense du Saint-Siége, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les Lecteurs.— On prépare pour cette ordination le livre des Exorcismes, qu'on pent remplacer par le Pontifical, le Missel ou le Rituel.

L'*Archidiacre.* Que ceux qui doivent être promus à l'office d'Exorcistes s'approchent :

Archidiaconus. Accedant qui ordinandi sunt ad officium Exorcistarum.

Si l'appel nominal n'a pas été fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici ; ceux qui doivent être ordonnés Exorcistes s'étant mis ensuite à genoux dans le même ordre que les Lecteurs, le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse la monition suivante :

Odinandi, filii charissimi . . . . . per Spiritum suum sanctum.

Appelés à être promus à l'Ordre d'Exorcistes, vous devez, mes chers enfants, connaître le pouvoir que vous recevez. C'est à l'Exorciste à chasser les démons, à dire à ceux qui ne communient pas de se retirer, à préparer l'eau pour le saint ministère. Vous recevez donc aujourd'hui le pouvoir d'imposer les mains aux énergumènes ; et cette imposition des mains, jointe aux paroles des exorcismes et à la grâce du Saint-Esprit, chasse les esprits immondes des corps des possédés. Appelés à chasser les démons du corps de vos frères, appliquez-vous à purifier votre corps et votre esprit de toute tache et de toute souillure ; de peur de devenir vous-mêmes les esclaves de celui que, par votre ministère, vous chassez des autres. Apprenez de l'Ordre que vous recevez, à vaincre vos passions, afin que l'ennemi ne trouve rien en vous qu'il puisse revendiquer ; car vous commanderez avec succès quand vous aurez d'abord résisté à toutes ses suggestions. Que Dieu vous accorde cette grâce par son Esprit-Saint.

Le Pontife présente à chaque Ordinand soit le livre des Exorcismes, soit le Pontifical, le Missel ou le Rituel ; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

ACCIPITE, et commendate memoriæ, et habete potestatem imponendi manus super energumenos, sive baptizatos, sive catechumenos.

RECEVEZ ce livre, gravez-en les paroles dans votre mémoire, et ayez le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, soit baptisés, soit catéchumènes.

L'Evêque debout, la mitre sur la tête, et tourné vers les Ordinands qui restent à genoux, dit ensuite :

DEUM Patrem omnipotentem, etc . . . . . , per omnia sæcula sæculorum.
R. Amen.

CONJURONS avec instance Dieu le Père tout-puissant, nos très chers frères, de bénir ses serviteurs dans l'Ordre d'Exorcistes, afin qu'ils soient comme des souverains spirituels pour chasser du corps des possédés, les démons avec toute leur malice et leur fourberie ; Par Jésus-Christ, notre Seigneur son fils unique, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi soit-il.

Il quitte la mitre et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent, comme précédemment,* Flectamus genua, *etc ; puis il se tourne vers les Exorcistes, et continue debout et sans mitre :*

DOMINE sancte, Pater omnipotens, etc. . . . , per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir ces serviteurs dans l'Ordre d'Exorcistes, afin que, par l'imposition de leurs mains et par les paroles des exorcismes, ils aient le pouvoir de réprimer les esprits immondes ; qu'ils soient, dans votre Eglise, comme des médecins expérimentés, confirmés dans leurs fonctions par des guérisons multipliées et par une puissance toute cèleste ; Nous vous le demandons par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, etc. R. Ainsi soit-il.

L'*Archidiacre.* Que ceux qui ont été promus à l'office d'Exorcistes se retirent.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt ad officium Exorcistarum.

Tous se lèvent, saluent l'autel, et se rendent à leurs premières places, à moins qu'ils ne doivent, selon l'usage actuel, recevoir immédiatement l'ordre d'Acolytes.—Dans ce cas, ils se lèvent seulement, pendant que l'Evêque continue la Messe.

ORDINATION DES ACOLYTES.

Les Samedis des Quatre-Temps, les Acolytes sont ordonnés après la quatrième leçon ;—si l'Ordination se fait le Samedi avant le Dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou, par dispense du Saint-Siège, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les Exorcistes.—On prépare pour cette Ordination un chandelier avec un cierge éteint, et une burette vide.

Archidiaconus. Accedant qui ordinandi sunt ad officium Acolytorum.	L'*Archidiacre.* Que ceux qui doivent être promus à l'office d'Acolytes s'approchent.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici ; ceux qui doivent être ordonnés Acolytes s'étant mis ensuite à genoux dans le même ordre que les Exorcistes, le Pontife assis, la mitre sur la tête, leur adresse la monition suivante :

SUSCEPTURI, filii charissimi . . . , etc , per misericordiam suam.

APPELÉS, mes chers enfants, à recevoir l'Ordre d'Acolytes, appréciez ce que vous recevez. C'est à l'Acolyte à porter le chandelier, à allumer le luminaire de l'église, et à présenter l'eau et le vin pour l'Eucharistie. Etudiez-vous donc à exercer dignement ces fonctions, car vous ne pourriez plaire au Seigneur, si, portant dans vos mains le flambeau pour le service de Dieu, votre vie n'offrait que des ténèbres et des exemples funestes. Souvenez-vous que la Vérité a dit : *Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux ;* et que le grand Apôtre a dit : *Brillez au milieu d'une nation perverse et corrompue, comme des astres dans le monde, portant en vous la parole de vie. Que vos reins soient donc toujours ceints, et vos lampes toujours ardentes dans vos mains, afin que vous soyez des enfants de lumière. Renoncez aux œuvres de ténèbres, et revêtez-vous des armes de lumière, car vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur ; conduisez-vous donc comme des enfants de lumière.* Or, l'Apôtre indique lui-même quelle est cette lumière qu'il recommande si instamment, quand il ajoute : *Le fruit de lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.* Soyez donc appliqués à pratiquer la justice, la bonté et la vérité, afin de vous éclairer vous-mêmes, d'éclairer les autres et l'Eglise de Dieu.

Alors, vous offrant en sacrifice à Dieu par une vie chaste et par de bonnes œuvres, vous offrirez dignement l'eau et le vin au saint sacrifice. Que Dieu vous accorde cette grâce par sa miséricorde.

Le Pontife présente aux Acolytes le chandelier d'or avec le cierge éteint ; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

ACCIPITE ceroferarium cum cereo, et sciatis vos ad accendenda ecclesiæ luminaria mancipari, in nomine Domini.	RECEVEZ ce chandelier avec ce cierge, et sachez que votre fonction est d'allumer le luminaire de l'église au nom du Seigneur.
R. Amen.	R. Ainsi soit-il.

Le Prélat présente encore aux Acolytes une burette vide, et ceux-ci la touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

ACCIPITE urceolum, ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam sanguinis Christi, in nomine Domini.	RECEVEZ cette burette, pour présenter l'eau et le vin destinés au sacrifice du sang de Jésus-Christ, au nom du Seignenr.
R. Amen.	R. Ainsi soit-il.

Le Pontife debout, la mitre sur la tête, et, tourné vers les Ordinands qui restent à genoux, dit ensuite :

DEUM Patrem omnipotentem, etc . . . . . Per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

PRIONS instamment Dieu le Père tout-puissant, nos très-chers frères, de bénir ces serviteurs dans l'Ordre d'Acolytes, afin que la lumière visible qu'ils porteront dans leurs mains soit la figure spirituelle de la lumière de leurs mœurs ; Par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ qui, étant Dieu, vit et règne avec lui et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.
R. Ainsi soit-il.

Il quitte la mitre et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent comme précédemment,* Flectamus genua, *etc.; puis il se tourne vers les Acolytes, et continue, debout et sans mitre ;*

DOMINE sancte, Pater omnipotens, etc . . . . . Per eumdem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel qui, par votre Fils Jésus-Christ notre Seigneur, et par ses Apôtres, avez répandu dans le monde la lumière de votre divine clarté ; et qui, pour abolir l'an-

tique décret de mort porté contre nous, avez voulu qu'il fût attaché à l'étendard de sa glorieuse croix, et que le sang et l'eau coulassent de son côté pour le salut du genre humain : daignez bénir ces serviteurs dans l'Ordre d'Acolytes ; faites qu'ils accomplissent fidèlement dans votre église leur ministère, qui consiste à allumer les cierges, à présenter l'eau et le vin pour le sacrifice du sang de votre Fils. Eclairez leur esprit, Seigneur, enflammez leur cœur de votre amour, afin que, guidés par l'éclat de votre splendeur, ils vous servent fidèlement dans votre sainte Eglise ; Par le même Jésus-Christ notre Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

OREMUS.

DOMINE sancte, Pater omnipotens, etc . . . . Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

PRIONS.

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui avez ordonné à Moïse et à Aaron d'entretenir un luminaire dans le tabernacle du témoignage, daignez bénir ces serviteurs, afin qu'ils soient Acolytes dans votre Eglise ; Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

OREMUS.

OMNIPOTENS sempiterne Deus, etc . . . . . Per eumdem Christum Dominum nostrum. R. Amen

PRIONS.

DIEU tout-puissant et éternel, source de toute lumière et de toute bonté, qui avez éclairé le monde par Jésus votre Fils, la véritable lumière, et l'avez racheté par le mystère de sa Passion, daignez bénir ces serviteurs que nous consacrons pour l'office d'Acolytes, demandant à votre clémence d'éclairer leur esprit de la lumière de votre science divine, et de remplir leur cœur de la rosée céleste de votre amour, afin que, par votre grâce, ils exercent leurs fonctions si dignement, qu'ils méritent de parvenir à la récompense éternelle ; Par le même Jésus-Christ notre Seigneur. R. Ainsi soit-il.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt ad officium Acolythorum.

L'*Archidiacre.* Que ceux qui ont été promus à l'office d'Acolytes se retirent.

Tous se lèvent aussitôt, saluent l'autel, et se rendent en bon ordre à leurs premières places, tandis que le Pontife continue la Messe.

ORDINATION DES SOUS-DIACRES.

*Les Samedis des Quatre-Temps, les Sous-Diacres sont ordonnés après la cinquième leçon ; — le Samedi avant le dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou quand, par dispense du Saint-Siège, on fait l'*Ordination *un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils sont ordonnés après les Oraisons dites* Collectes.—*On prépare pour cette Ordination un calice vide sur lequel on met une patène, les burettes remplies, avec un manuterge, et le livre des Epîtres.*

L'Archidiacre; Que ceux qui doivent être ordonnés Sous-Diacres s'approchent.

Archidiaconus. Accedant qui ordinandi sunt Subdiaconi.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici, et tous ceux qui doivent être promus à cet Ordre s'avancent, revêtus de l'amict arrangé derrière la tête en forme de capuchon, de l'aube, du cordon, portant le manipule de la main gauche et la tunique sur le bras gauche, s'approchent de l'autel où l'Evêque est assis la mitre sur la tête, et se tiennent debout à quelque distance, pendant qu'il leur adresse cette monition :

Filii dilectissimi, etc. . . . . huc accedite.

Mes enfants bien-aimés, au moment d'être promus à l'Ordre sacré du Sous-Diaconat, vous devez considérer mûrement le fardeau redoutable dont vous désirez de votre plein gré être chargés aujourd'hui. Car vous êtes libres jusqu'à présent ; vous pouvez à votre gré prendre des engagements dans le monde ; mais si vous recevez cet Ordre, vous ne pourrez plus vous dégager du lien qui vous attachera pour jamais à Dieu, à qui servir c'est régner. Vous devrez garder, avec le secours de sa grâce, une chasteté perpétuelle, et demeurer irrévocablement attachés au service de l'Eglise. Réfléchissez donc pendant qu'il en est temps encore ; et si vous persistez dans votre pieux dessein, au nom du Seigneur, approchez.

A ces mots, les Ordinands s'approchent et se mettent à genoux ; l'Archidiacre ayant dit :

Accedant qui ordinandi sunt Diaconi et Presbyteri.

Que ceux qui doivent être ordonnés Diacres et Prêtres s'approchent.

tous quittent leurs places et viennent se ranger suivant l'ordre qui leur a été assigné.—Dès qu'ils sont placés ils se prosternent entièrement ; le Pontife, sans quitter la mitre, se met à genoux devant son fauteuil, tous les Assistants s'agenouillent également et le Chœur chante les Litanies des Saints.

N. B. Nous ne reproduisons pas ces litanies.—On les trouve dans tous les livres de prières.

A la fin des Litanies le Pontife se lève, se tourne vers les Ordinands qui demeurent prosternés, prend la crosse de la main gauche, et les bénit trois fois en disant :

Daignez bénir ces Élus,	Ut hos Electos bene†dicere digneris,
R. Nous vous en supplions, exaucez-nous.	R. Te rogamus, audi nos.
Daignez bénir et sanctifier ces Élus.	Ut hos Electos bene†dicere et sancti†ficare digneris.
R. Nous vous en supplions, exaucez-nous.	R. Te rogamus, audi nos.
Daignez bénir, sanctifier et consacrer ces Élus.	Ut hos Electos bene†dicere et sanctificare, et conse†crare digneris.
R. Nous vous en supplions, exaucez-nous.	R. Te rogamus, audi nos.

Il quitte la crosse, se met à genoux de nouveau, et continue les litanies. Les litanies terminées, le Pontife se lève, s'assied sur son fauteuil sans quitter la mitre, et l'Archidiacre dit :

Recedant in partem qui ordinandi sunt Diaconi et Presbyteri.	Que ceux qui doivent être ordonnés Diacres ou Prêtres se retirent à leurs places.

Tous vont se placer dans le même ordre où ils étaient au commencement de la Messe, à l'exception des Sous-Diacres qui se rangent en cercle devant l'Evêque, se mettent à genoux, et écoutent ainsi la monition qui suit ;

ADEPTURI, filii dilectissimi . . . . . , etc. R. Amen.

AU moment de recevoir l'ordre sacré du Sous-Diaconat, considérez attentivement, mes chers enfants, la grandeur du ministère qui vous est confié. C'est au sous-Diacre à préparer l'eau pour le saint sacri-

fice, à servir le Diacre, à laver les pales et les corporaux, et à offrir au Diacre le calice et la patène pour la célébration de la messe. Les offrandes des fidèles qui sont offertes sur l'autel, sont appelées pains de propositions ; il ne faut en mettre sur l'autel que ce qui est nécessaire pour le peuple, de peur que le reste ne se corrompe. Les pales qui couvrent l'autel doivent être lavées dans un vase, et les corporaux dans un autre. L'eau qui a servi à cet usage ne doit pas être employée pour laver d'autre linge : on doit la verser dans le baptistère. Appliquez-vous donc à remplir ces fonctions visibles avec tout le soin et toute la vigilance dont vous serez capables, et à accomplir par vos exemples, ce qu'elles représentent. L'autel de la sainte Eglise est Jésus-Christ, suivant saint Jean qui, dans son Apocalypse, dit avoir vu un autel d'or placé devant le trône de Dieu. C'est en lui et par lui que les oblations des fidèles sont consacrées à Dieu le Père. Les linges sacrés de cet autel sont les membres de Jésus-Christ, c'est-à-dire les fidèles, dont le Seigneur se revêt comme d'un vêtement précieux, suivant la parole du Psalmiste : *Le Seigneur est entré dans son règne, il s'est revêtu de sa gloire.* Saint Jean vit aussi, dans l'Apocalypse, le Fils de l'homme ceint d'une ceinture d'or, c'est-à-dire entouré de la multitude des saints. Si donc, par suite de la fragilité humaine, quelque souillure a terni la pureté de leur âme, c'est à vous à leur présenter l'eau de la céleste doctrine, qui les purifiera et les rendra dignes d'orner de nouveau l'autel du Fils de Dieu et de participer au divin sacrifice. Soyez donc tels qu'il convient à de dignes ministres du divin sacrifice et de l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire du corps de Jésus-Christ, établis et fondés dans la foi véritable et catholique ; car, comme le dit l'Apôtre, *tout ce qui n'est pas de la foi est péché*, est schismatique, est hors de l'unité de l'Eglise. C'est pourquoi, si jusqu'à ce jour, vous n'avez pas été empressés à vous rendre à l'Eglise, désormais faites-vous remarquer par votre exactitude ; si, jusqu'à ce jour vous avez été adonnés à l'oisiveté, devenez vigilants ; que la sobriété succède en vous à l'intempérance, la chasteté à l'incontinence; Que Notre-Seigneur daigne vous accorder ces grâces, lui qui, étant Dieu, vit et règne dans les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Le Pontife présente à chaque Sous-Diacre (qui le touche de la main droite) un calice vide surmonté de sa patène, en disant :

VOYEZ quel ministère vous est confié ; c'est pourquoi je vous avertis de vous conduire de telle sorte que vous puissiez plaire à Dieu.	VIDETE cujus ministerium vobis traditur ; ideo vos admoneo ut ita vos exhibeatis, ut Deo placere possitis.

L'Archidiacre leur présente ensuite les burettes garnies d'eau et de vin, le bassin et le manuterge, et ils ont soin de toucher à la fois de la main droite ces quatre objets.—Puis le Pontife se lève et dit, tourné vers le peuple, la mitre sur la tête :

OREMUS Deum . . . . . etc., per omnia sæcula sæculorum.
R. Amen.

PRIONS Dieu et notre Seigneur, mes très-chers frères, de répandre sa bénédiction et sa grâce sur ces serviteurs qu'il a daigné appeler à l'office de sous-Diacres, afin que, par leur fidélité à remplir saintement en sa présence le ministère qui leur est confié, ils méritent les récompenses destinées aux élus : Par les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant Dieu, vit et règne avec lui, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi soit-il.

Domine sancte, Pater omnipotens, etc . . . . . Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, etc.
R. Amen.

Il quitte la mitre et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent* Flectamus genua, *etc., comme précédemment ; puis il se tourne vers les Ordinands qui sont restés à genoux, et continue sans reprendre la mitre :*

SEIGNEUR saint, Père tout-puissant, Dieu éternel daignez bénir vos serviteurs ici présents, que vous avez choisis pour les élever à l'Ordre du Sous-Diaconat ; établissez-les dans votre Eglise comme de courageuses et vigilantes sentinelles de la milice céleste, comme de fidèles ministres de vos saints autels, que l'esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science et de piété, repose sur eux ; remplissez-les de l'esprit de votre crainte ; confirmez-les dans le divin ministère que vous leur confiez, afin que, dociles et soumis en tout, dans leurs paroles et dans leurs actions, ils obtiennent votre grâce ; Par notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui étant Dieu, vit et règne, etc. R. Ainsi soit-il.

Le Pontife reprend la mitre, s'assied et place sur la tête des Sous-Diacres l'amict qu'ils ont sur les épaules et autour du cou, en disant :

ACCIPE amictum, per quem designatur castigatio vocis. In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † sancti. R. Amen.

RECEVEZ l'amict, qui désigne la modération que vous devez avoir dans vos paroles. Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. R. Ainsi soit-il.

Il leur met ensuite le manipule au bras gauche, en disant :

ACCIPE manipulum, per quem designatur fructus bonorum operum. In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † sancti R. Amen.

RECEVEZ le manipule, qui désigne les fruits des bonnes œuvres. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. R. Ainsi soit-il.

Puis il les revêt de la tunique, en disant :

QUE le Seigneur vous revête de la tunique de l'allégresse, et du vêtement de la joie. Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.
R. Ainsi soit-il.

TUNICA jucunditatis, et indumento lætitiæ induat te Dominus. In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † sancti.
R. Amen.

RECEVEZ le livre des Epîtres, et ayez le pouvoir de les lire dans la sainte église de Dieu, pour les vivants comme pour les défunts. Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. R. Ainsi soit-il.

ACCIPE librum Epistolarum, et habete potestatem legendi eas in ecclesiâ sanctâ Dei, tam pro vivis, quâm pro defunctis. In nomine Pa†tris, et Fi†lii, et Spiritus † sancti. R. Amen.

L'Archidiacre. Que ceux qui ont été ordonnés Sous-Diacres se retirent.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt Subdiaconi.

ORDINATION DES DIACRES

Les Diacres sont toujours ordonnés après l'Epitre, — On prépare pour cette ordination le livre des Evangiles.

Archidiaconus. Accedant qui ordinandi sunt ad Diaconatum.

L'Archidiacre. Que ceux qui doivent être ordonnés Diacres s'approchent.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici ; et tous ceux qui doivent recevoir le Diaconat, et qui sont revêtus de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule, de l'étole tombant près du coude gauche, et non placée sur l'épaule, et portant la dalmatique sur le même bras, s'approchent de l'autel où l'Evêque est assis la mitre sur la tête, et se mettent à genoux devant lui. — L'Archidiacre les présente alors au Pontife, en lui disant :

REVERENDISSIME Pater, postulat sancta mater Ecclesia catholica, ut hos præsentes Subdiaconos ad onus Diaconii ordinetis.

RÉVÉRENDISSIME Père, la sainte Eglise catholique notre mère vous demande d'élever à la charge de Diacres ces Sous-Diacres ici présents.

Pontifex. Scis illos dignos esse ?

Le *Pontife*.. Savez-vous s'ils en sont dignes ?

Archidiaconus. Quantum humana fragilitas nosse sinit, et scio, et testificor ipsos dignos esse ad hujus onus officii.

L'*Archidiacre.* Autant que la fragilité humaine le permet, je sais et j'atteste qu'ils sont dignes d'être élevés à la charge de cet office.

Pontifex. Deo gratias.

Le *Pontife.* Rendons grâces à Dieu.

S'adressant aussitôt au clergé et au peuple l'Evêque dit alors :

AUXILIANTE Domino Deo, etc . . . . . memor sit conditionis suæ.

ASSISTÉ du secours de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, nous choisissons ces Sous-Diacres ici présents pour les élever au Diaconat. Si quelqu'un a quelque chose à dire contre eux, au nom de Dieu, et pour Dieu, qu'il se présente avec confiance, et qu'il le dise : cependant, qu'il se souvienne de sa faiblesse.

Le prélat fait ici une courte pause, puis il adresse aux Ordinands la monition suivante :

PROVEHENDI, filii dilectissimi, etc . . . . . Quod vobis Dominus concedat.

MES chers enfants qui allez être promus à l'Ordre du Diaconat, pensez mûrement à quelle éminente dignité de l'Eglise vous aspirez : car c'est au Diacre à servir à l'autel, à baptiser et à prêcher. Dans l'ancienne loi, Dieu, parmi les douze tribus, avait choisi celle de Lévi pour lui confier à jamais la garde du Tabernacle et le ministère sacré de son culte ; et la dignité dont il l'honora fut si élevée, que personne ne pouvait remplir ces fonctions saintes, s'il n'appartenait à cette tribú ; tellement, que ce grand privilège héréditaire lui mérita de devenir et d'être appelée la tribu du Seigneur. C'est de cette tribu que vous avez reçu le nom et les fonctions de Lévites ; parce que, comme eux, vous êtes choisis pour la garde du Tabernacle, c'est-à-dire de l'Eglise de Dieu, et cette Eglise qui, toujours prête à le défendre, combat sans cesse contre ses ennemis ; ce qui a fait dire à l'Apôtre : *Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre*

les principautés et les puissances ; contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle de ténèbres ; contre les esprits de perversité répandus dans l'air. C'est cette Eglise que vous devez, comme les Lévites faisaient à l'égard du Tabernacle, porter et orner saintement par une prédication toute divine, par une vie toute parfaite. Lévi signifie ajouté ou choisi ; et vous, mes chers enfants, qui prenez ce nom en vertu de l'héritage qui vous est échu en partage, soyez, comme il l'indique élevés au-dessus des désirs de la chair et des concupiscences terrestres qui combattent contre l'âme ; soyez purs, chastes, sans souillure et sans tache, comme il convient aux ministres de Dieu, afin de mériter, par vos vertus, d'être admis dans la hiérarchie de l'Eglise, et d'être à jamais l'héritage et la tribu privilégiée du Seigneur. Et comme vous allez devenir les coopérateurs et les coadjuteurs du mystère sacré du corps et du sang de notre Sauveur, vous devez vous défendre et vous prémunir contre tous les attraits de la chair, suivant ce que dit l'Ecriture : *Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur.* Pensez à saint Etienne, que son éminente chasteté fit élever aux fonctions que vous allez remplir. Ayez soin de retracer dans votre conduite l'Evangile que vous annoncez, afin qu'on puisse dire de vous : *Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent les vrais biens !* Enfin, ayez pour chaussure les exemples des saints, afin de prêcher avec fruit l'Evangile de paix. Que le Seigneur vous l'accorde par sa grâce.

S'adressant au clergé et aux fidèles, le Pontife dit : (1)

COMMUNE votum, etc . . . . . in sæcula sæculorum.

RÉUNISSONS nos vœux et nos supplications, afin d'obtenir, par les prières de toute l'Eglise, à ces Lévites qui se préparent au ministère du Diaconat, la bénédiction donnée à Lévi et à ses descendants, la grâce éclatante d'une conversation toute spirituelle, d'une sanctification parfaite, qui les fassent briller et resplendir au milieu des fidèles ; Par N. S. J.-C., qui étant Dieu, vit et règne, etc.

VERE dignum et justum est, etc. . . . .

IL est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui donnez tous les honneurs, qui distribuez toutes les dignités, et qni dispensez toutes les fonctions ; qui, toujours le même, renouvelez toutes choses, et disposez tout par votre Verbe, votre vertu, votre sagesse, Jésus-Christ votre

(1) Si l'on n'avait point ordonné de Sous-Diacres, la prostration et la récitation des Litanies des Saints se feraient ici, et ce ne serait qu'après l'avoir terminée que l'Evêque adresserait aux assistants la monition : *Commune votum.*

Fils notre Seigneur ; vous dont la providence prépare et distribue toutes choses, suivant le temps et les circonstances ; vous qui avez accordé à son corps, c'est-à-dire à votre Eglise, ornée par la variété de tous les dons célestes, et ne formant, par une loi admirable, qu'un tout malgré la multitude de ses membres, de s'étendre au loin, et de s'agrandir pour former ce temple dont vous êtes la base et le fondement, y établissant trois ordres de ministres pour y remplir les fonctions sacrées, comme autrefois vous choisîtes les enfants de Lévi, qui, par leur fidélité dans le ministère des autels, ont acquis l'héritage éternel de la bénédiction promise à leur père. Regardez donc aussi avec bonté et avec amour, Seigneur, ces serviteurs que nous vous consacrons pour servir aux autels dans l'office de Diacres. Nous qui comprenons si peu votre divine sagesse et votre souveraine raison ; nous croyons cependant, autant qu'il est en nous, leur vie digne d'un si haut rang. Mais vous, Seigneur, à qui rien n'échappe de ce qui nous est caché, vous n'ignorez pas ce qui nous est inconnu, vous connaissez tous les secrets, vous sondez les replis des cœurs ; vous pouvez, par votre jugement tout divin, examiner leur vie, réparer les fautes, et accorder de faire ce que vous trouverez sage et prudent.

A ces mots le Pontife étend la main droite, la pose seul *sur la tête de chaque Ordinand, parce que ce n'est point au Sacerdoce, mais seulement au ministère de l'autel qu'il est consacré, et dit à chacun :*

ACCIPE Spiritum sanctum ad robur ad resistendum diabolo et tentationibus ejus. In nomine Domini.

RECEVEZ l'Esprit saint qui sera votre force, pour résister au démon et à ses tentations. Au nom du Seigneur.

Puis il continue la Préface, en tenant la main droite étendue sur les Diacres :

EMITTE in eos, etc. . . . . Per eumdem etc. . . . .

RÉPANDEZ sur eux, nous vous en conjurons, Seigneur, votre Esprit saint qui, par la communication de ses sept dons, les fortifie pour remplir avec fidélité votre ministère. Que toutes les vertus abondent en eux ; qu'ils aient une gravité pleine de modestie, une pudeur qui ne se démente jamais, une pureté toute innocente, un grand zèle pour le maintien de la discipline ; que vos préceptes brillent dans toute leur vie, et que les peuples trouvent un modèle dans la chasteté de leurs mœurs. Faites qu'ayant toujours le témoignage d'une bonne conscience, ils demeurent fermes et inébranlables dans votre service ; et que par leur fidélité dans un Ordre inférieur, ils méritent d'être élevés à une plus haute dignité. Par le même notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous etc. . . .

Le Pontife s'assied, reçoit la mitre, place sur l'épaule gauche de chaque Diacre l'étole qui tombait jusqu'auprès du coude, et dit :

RECEVEZ l'étole blanche de la main de Dieu, remplissez les devoirs de votre ministère ; car Dieu a le pouvoir d'augmenter en vous sa grâce ; Lui qui vit et règne dans les siècles des siècles.
R. Ainsi soit-il.

ACCIPE stolam † candidam de manu Dei ; adimple ministerium tuum, potens enim est Deus, ut augeat tibi gratiam suam ; Qui vivit et regnat in sæcula sæculorum.
R. Amen.

Il revêt ensuite chaque Diacre de la dalmatique, en disant :

Que le Seigneur vous revête de l'habit du salut, et qu'il vous environne à jamais du vêtement de la paix, et de la dalmatique de justice. Au nom du Seigneur.
R. Ainsi soit-il.

INDUAT te Dominus indumento salutis, et vestimento lætitiæ, et dalmaticâ justitiæ circumdet te semper. In nomine Domini.
R. Amen.

Il leur présente enfin le livre des Evangiles qu'ils touchent de la main droite, et il leur dit :

ACCIPE potestatem legendi Evangelium in Ecclesiâ Dei, tam pro vivis, quam pro defunctis. In nomine Domini.
R. Amen.

RECEVEZ le pouvoir de lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu pour les vivants et pour les défunts. Au nom du Seigneur.
R. Ainsi soit-il.

L'Evêque se lève, quitte la mitre, et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent* Flectamus genua, *etc., comme précédemment, puis il continue, debout et sans mitre, tourné vers les Diacres :*

EXAUDI Domine, . . . Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.
R. Amen.

EXAUCEZ nos prières, Seigneur, et répandez votre bénédiction sur ces serviteurs, afin qu'enrichis de la grâce céleste, ils puissent mériter de vous plaire, et donner aux peuples l'exemple d'une vie sainte ; Par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne, etc.
R. Ainsi soit-il.

OREMUS.

DOMINE sancte, Pater fidei . . . . per omnia sæcula sæculorum.
R. Amen.

PRIONS.

Dieu saint, auteur de la foi, de l'espérance et de la grâce, qui récompensez ceux qui font des progrès dans votre service ; qui, ayant créé sur la terre et dans les cieux le ministère des Anges, vous servez de tous les éléments pour exécuter votre volonté ; daignez répandre vos bénédictions sur ces serviteurs, afin que, d'une docilité parfaite à vos ordres, ils deviennent des ministres purs de vos saints autels ; qu'affermis dans la chasteté par votre grâce, ils soient dignes du haut rang où les Apôtres, inspirés par le Saint-Esprit. élevèrent sept des premiers disciples sous la direction et la conduite de saint Etienne ; et que, formés à toutes les vertus nécessaires pour vous servir, ils soient les objets de vos complaisances ; Par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne, etc. R; Ainsi soit-il.

L'*Archidiacre.* Que ceux qui ont été ordonnés Diacres se retirent.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt Diaconi,

Tous les Diacres se lèvent, saluent l'autel, et retournent à leurs places.

ORDINATION DES PRETRES.

*Les Prêtres sont ordonnés avant le dernier verset du Trait ; —pendant l'Octave de la Pentecôte, et les jours où l'on dit une Prose avant son dernier verset ;—entre la Pentecôte et la Septuagésime, avant l'*Alleluia.—*On prépare pour cette Ordination l'huile des catéchumènes, un calice avec du vin et de l'eau, une patène avec une hostie, des mouillettes de pain, des vases et des serviettes pour que chaque Ordinand puisse laver et essuyer ses mains.*

Archidiaconus.—Accedant qui ordinandi sunt ad Ordinem Presbyteratûs,

L'*Archidiacre.*—Que ceux qui doivent recevoir l'ordre de la prêtrise s'approchent.

Si l'appel n'a pas été déjà fait, on le fait ici ; et tous ceux qui doivent recevoir la prêtrise, revêtus de tous les ornements des Diacres, c'est-à-dire de l'amict, de l'aube, du cordon, portant l'étole transversale, le manipule au bras gauche, la chasuble pliée sur ce

même bras, et un linge à la main s'avancent auprès de l'Evêque, qui est assis, la mitre sur la tête, se rangent en cercle devant lui et se mettent à genoux. L'Archidiacre les présente alors au Prélat en lui disant :

REVERENDISSIME Pater, postulat sancta mater Ecclesia catholiva, ut hos præsentes Diaconos, ad onus Presbyterii ordinetis.

RÉVÉRENDISSIME Père, la sainte Eglise catholique notre mère vous prie d'élever à la charge de Prêtres ces Diacres ici présents.

Pontifex. Scis illos dignos esse ?

Le *Pontife.* Savez-vous s'ils en sont dignes ?

Archidiaconus. Quantùm humana fragilitas nosse sinit, et scio, et testificor ipsos dignos esse ad hujus onus officii.

L'*Archidiacre.* Autant que la fragilité humaine peut le permettre, je sais et j'atteste qu'ils sont dignes d'être élevés à la charge de cet office.

Le *Pontife.* Rendons grâces à Dieu.

Pontifex. Deo gratias.

S'adressant au clergé et au peuple, l'Evêque dit alors :

QUONIAM, fratres charissimi, etc . . . . . memor sit conditionis suæ.

NOS très-chers frères, puisque les craintes et les espérances sont communes au conducteur du navire et aux passagers, ceux dont la cause est commune doivent aussi avoir les mêmes sentiments. Aussi n'est-ce pas en vain qu'il a été établi par les Pères, que les simples fidèles seraient consultés sur le choix de ceux qui doivent être préposés au service de l'autel ; car ce qui, dans leur vie et dans leur conduite, est quelquefois ignoré de la multitude, peut être connu de quelques-uns ; n'est-il pas nécessaire, d'ailleurs, pour rendre l'obéissance plus facile, que le fidèle obligé d'obéir à celui que l'on ordonne, ait consenti à son ordination ? La vie de ces Diacres que nous voulons, Dieu aidant, élever au Sacerdoce, a été jusqu'ici ce nous semble, exemplaire, agréable à Dieu, et digne, à notre avis, du haut rang auquel nous les appelons Mais dans la crainte que le jugement d'un seul ou d'un petit nombre soit égaré par l'affection ou par une prévention trop favorable, nous devons demander l'avis d'un grand nombre. Dites donc librement ce que vous savez sur leur vie et sur leurs mœurs, ce que vous pensez de leur mérite, ne consultant pas votre affection, mais ne considérant que leurs vertus. Si donc quelqu'un a quelque chose à dire contre eux, au nom de Dieu, et pour Dieu, qu'il se présente avec confiance, et qu'il le dise ; cependant qu'il se souvienne de sa faiblesse.

Le Prélat fait ici une courte pause, puis il adresse aux Ordinands la monition suivante :

CONSECRANDI, filii dilectissimi, etc . . . . . per gratiam suam.
R. Amen.

O vous, mes enfants bien-aimés, qui allez être consacrés Prêtres, appliquez-vous à recevoir dignement cette charge ; et ; après l'avoir reçue, à vous en bien acquitter : car la fonction du Prêtre est d'offrir, de bénir, de présider, de prêcher et de baptiser. C'est donc avec une sainte frayeur qu'il doit monter à ce haut degré, et lorsqu'il s'est rendu recommandable par une sagesse toute céleste, par des mœurs pures, et par une pratique habituelle de la justice. Aussi le Seigneur, quand il ordonna à Moïse de choisir dans tout Israël, pour l'aider à gouverner son peuple, soixante-dix hommes sur lesquels il répandrait les dons de son Saint-Esprit : *Choisissez,* lui dit-il, *ceux que vous connaissez, parce qu'ils sont les anciens du peuple.* Et vous aussi, vous êtes comptés parmi ces soixante-dix, parmi ces anciens du peuple, si, grâce aux sept dons du Saint-Esprit, et par l'observation des commandements de Dieu, vous vous faites remarquer également par votre science et par vos œuvres. Dans le nouveau Testament, notre Seigneur choisit aussi soixante-douze disciples et les envoya deux à deux prêcher devant lui, afin d'apprendre, par sa parole et par ses exemples, aux ministres de son Eglise, qu'ils doivent être parfaits dans la foi et dans les œuvres, c'est-à-dire inébranlables dans l'amour de Dieu et du prochain. C'est pourquoi appliquez-vous à être tels que, par la grâce de Dieu, vous puissiez être choisis pour coadjuteurs de Moïse et des douze Apôtres, c'est-à-dire des Evêques catholiques figurés par Moïse et par les Apôtres. Certes, cette admirable variété d'Ordres divers entoure, orne et gouverne la sainte Eglise ; car cette hiérarchie sainte des Pontifes, et au-dessous d'eux des prêtres, des Diacres, des Sous-Diacres, et d'Ordres inférieurs consacrés au ministère des autels, ne forme de tous les membres qu'un seul corps, qui est celui de Jésus-Christ. C'est pourquoi, vous tous, mes très chers enfants, que les suffrages de nos frères ont choisis pour être consacrés comme nos aides, conservez dans vos mœurs l'intégrité d'une vie sainte et pure. Appréciez ce que vous faites. Imitez ce que vous opérez, en tant que, par la célébration du mystère de la mort de notre Seigneur, vous vous efforciez de faire mourir en vous tous les vices et toutes les concupiscences. Que vos paroles soient un remède spirituel pour le peuple de Dieu ; que la bonne odeur de votre vie fasse les délices de l'Eglise de Jésus-Christ, que vos discours et vos exemples soient l'édification de la maison de Dieu ; afin que le Seigneur ne nous punisse point un jour, nous, pour vous avoir admis à ce ministère, vous, pour y avoir été élevés ; mais plutôt nous en récompense. Qu'il daigne nous l'accorder par sa grâce.
R. Ainsi soit-il.

Le Pontife debout, la mitre sur la tête, impose ici les mains aux Ordinands, sans prononcer aucune parole. Les Prêtres qui assistent à l'Ordination, tous portant l'étole, font ensuite la même imposition des mains ; puis Pontife et Prêtres, tous tiennent la main droite étendue sur les Ordinands pendant que l'Evêque dit :

OREMUS, fratres charissimi . . . Per Christum Dominum nostrum.
R. Amen.

PRIONS Dieu le Père tout-Puissant, nos très chers frères, de multiplier les dons célestes sur ces serviteurs qu'il a choisis pour les élever

au Sacerdoce, afin qu'ils remplissent dignement, par le secours de sa grâce, le ministère qu'ils reçoivent de sa miséricorde ; Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Il quitte la mitre, se tourne vers l'autel et dit Oremus ; *ses ministres ajoutent :* Flectamus genua, *etc., comme précédemment ; puis il se tourne de nouveau vers les Ordinands, et adresse à Dieu cette prière :*

Exaudi nos, quæsumus . . . in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus.

Nous vous en conjurons, Seigneur notre Dieu, exaucez-nous, et répandez sur ces serviteurs la bénédiction de l'Esprit saint et la vertu de la grâce sacerdotale ; afin que ceux que nous offrons aux regards de votre clémence pour être consacrés, vous les combliez toujours de l'abondance de vos dons ; Par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit.

Il étend les mains comme à la préface, et continue :

Dans tous les siècles des siècles.	Per omnia sæcula sæculorum.
R. Ainsi soit-il.	R. Amen.
V. Le Seigneur soit avec vous ;	V. Dominus vobiscum ;
R. Et avec votre esprit.	R. Et cum spiritu tuo.
V. Elevez vos cœurs ;	V. Sursum corda ;
R. Nous les avons vers le Seigneur.	R. Habemus ad Dominum.
V. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu ;	V. Gratias agamus Domino Deo nostro ;
R. Cela est juste et raisonnable.	R. Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est . . . . æternæ beatitudinis præmia consequantur.

Il est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, de qui vient tout honneur, de qui procède toute dignité, qui donnez à tout l'accroissement, qui affermissez toutes choses, ajoutant toujours, dans un ordre parfait, à la dignité de la créature raisonnable. Voilà pourquoi la dignité sacerdotale et l'office des Lévites, que vous aviez établis sous des signes mystérieux, ont reçu un nouvel éclat, lorsqu'aux Pontifes chargés de gouverner les peuples vous avez associé des hommes d'un ordre moins élevé et d'une dignité inférieure, pour partager leur sollicitude et leurs travaux. C'est ainsi que, dans le désert, vous vous plûtes à répandre sur soixante-dix hommes d'une rare prudence les dons accordés à votre serviteur Moïse, qui, avec leur assistance, gouverna facilement comme un seul peuple l'innombrable multitude des Israélites. C'est encore ainsi que vous répandîtes avec abondance sur Elzéar et sur Ithamar, fils d'Aaron, la plénitude du sacerdoce donné à leur père, afin qu'il y eût assez de Prêtres pour la répétition fré-

quente des sacrifices. Par cette même providence, Seigneur, vous avez associé aux Apôtres de votre divin Fils des disciples héritiers de leur foi, qui, par leurs heureuses prédications, répandirent dans tout l'univers la bonne nouvelle de l'Évangile. Daignez donc, Seigneur, accorder aussi à notre faiblesse des soutiens et des secours analogues ; nous en avons un besoin d'autant plus pressant que notre faiblesse est plus grande. Père tout-puissant, nous vous en prions, donnez à ces serviteurs la dignité du sacerdoce ; renouvelez au fond de leur cœur l'esprit de sainteté, afin qu'ils méritent de recevoir les grâces attachées à leur caractère sacré, et que toute leur conduite soit la censure des mœurs dépravées. Qu'ils soient de sages coopérateurs de notre ministère ; que toute justice brille en eux, afin qu'au jour où vous leur demanderez compte de l'administration qui leur est confiée, ils obtiennent les récompenses de la béatitude éternelle.

Le Pontife lit ce qui suit sur un ton plus bas, mais de manière à être entendu des assistants :

Par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. R. Ainsi soit-il.

Puis il s'assied, reçoit la mitre, croise sur la poitrine de chaque Ordinand l'étole qu'il avait jusque-là à la manière des Diacres, et dit en même temps :

ACCIPE jugum Domini ; jugum enim ejus suave est, et onus ejus leve.	RECEVEZ le joug du Seigneur ; car son joug est doux, et son fardeau léger.

Il les revêt ensuite de la chasuble, qu'on a pliée sur leurs épaules en l'attachant avec des épingles, mais qui doit être pendante par devant, et dit à chacun :

ACCIPE vestem sacerdotalem, per quem charitas intelligitur ; potens est enim Deus, ut augeat tibi charitatem, et opus perfectum. R. Deo gratias.	RECEVEZ le vêtement sacerdotal, qui représente l'ardeur de la charité ; car Dieu peut l'augmenter en vous avec tout ce qui est parfait. R. Rendons grâces à Dieu.

Le Prélat se lève, et, sans mitre, tous étant à genoux, il adresse à Dieu cette prière :

DEUS sanctificationem omnium auctor, ... per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.

O DIEU de qui procède toute sanctification, qui seul pouvez donner une véritable consécration et une bénédiction parfaite, répandez la grâce de votre bénédiction sur ces serviteurs que nous élevons à l'honneur du Sacerdoce ; qu'ils se montrent vieillards par la gravité de leurs mœurs et la régularité de leur vie, ayant été formés par les enseignements que Paul donna à Tite et à Timothée ; que méditant

jour et nuit votre loi sainte, ils croient ce qu'ils auront lu, ils enseignent ce qu'ils auront cru, ils pratiquent ce qu'ils auront enseigné ; que la justice, la constance, la miséricorde, la force, que toutes les autres vertus brillent en eux ; qu'ils confirment par leur prédication les exemples qu'ils donneront ; qu'ils conservent pur et sans tache le caractère de leur ordination ; que, par leur sainte bénédiction, le pain et le vin soient changés au corps et au sang de votre divin Fils, afin que, par une charité inviolable, étant parvenus à l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude de Jésus-Christ, ils méritent de ressusciter, au jour du juste et éternel jugement de Dieu avec une conscience pure, une foi véritable, un cœur rempli du Saint-Esprit ; Par le même notre Seigneur Jésus Christ, etc. R. Ainsi soit-il.

L'Evêque se tourne vers l'autel, se met à genoux, et entonne le Veni Creator que le Chœur continue.

La première strophe étant chantée, pendant que le Chœur continue l'Hymne, le Pontife se lève, reçoit la mitre, s'assied, quitte ses gants, reprend son anneau, reçoit le grémial sur ses genoux, et fait, avec l'huile des catéchumènes, une onction dans l'intérieur des mains des Ordinands à genoux devant lui, en traçant une première ligne qui va de l'extrémité du pouce de la main droite jusqu'à l'extrémité de l'index de la main gauche, puis une seconde qui va de l'extrémité du pouce de la main gauche à l'extrémité de l'index de la main droite ; il étend ensuite l'onction dans la paume de chaque main, en disant pendant toute cette cérémonie :

DAIGNEZ, Seigneur consacrer et sanctifier ces mains par cette onction, et par notre bénédiction. R. Ainsi soit-il.	CONSECRARE, et sanctificare digneris, Domine, manus istas per istam unctionem et nostram bene † dictionem. R. Amen.

Après avoir fait le signe de la croix sur les mains de l'Ordinand, il continue :

Afin que tout ce qu'elles béniront soit béni ; que tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié, au nom de Jésus-Christ, notre Seigneur.	Ut quæcumque benedixerint benedicantur, et quæcumque consecraverint consecrentur et santificentur, in nomine Domini nostri Jesus-Christi.

L'Evêque ferme alors, ou joint les mains qu'il vient de consacrer, on les réunit et on les soutient au moyen d'un linge, et chaque Ordinand retourne à sa place au pied de l'autel.—Quand tous ont reçu ainsi l'onction sacerdotale, le Pontife essuie son pouce avec un morceau de mie de pain, puis s'assied de nouveau la mitre sur la tête, prend un calice dans lequel on a mis du vin et de l'eau, avec sa patène sur laquelle est une hostie, le présente aux Ordinands qui viennent successivement toucher à la fois la coupe du calice, la patène et l'hostie pendant qu'il dit à chacun :

Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le saint sacrifice, et de célébrer la Messe pour les vivants et pour les défunts. Au nom du Seigneur. R. Ainsi soit-il.	Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare, tam pro defunctis. In nomine Domini.

Après avoir fait toucher le calice aux Ordinands, l'Evêque lave ses mains, achève le Trait ou la Prose, dit au milieu de l'autel Munda cor meum, *et* Dominus sit in corde meo, *et se rend au côté de l'Evangile.—Un des nouveaux Diacres s'y rend aussi, et chante l'Evangile du jour. Pendant le* Credo *et l'Offertoire, on allume le cierge du premier Ordinand de chaque ordre, et ceux dont les mains viennent d'être consacrées les purifient avec des mouillettes de pain, les lavent, les essuient (l'eau dont ils se servent est ensuite jetée dans la piscine), et reprennent leurs places respectives au pied de l'autel.*

Quand il a lu l'Offertoire, l'Evêque reçoit la mitre, s'assied dans son fauteuil, sur la marche la plus élevée de l'autel, et les représentants de chaque Ordre viennent successivement, leur cierge allumé à la main, se mettre à genoux devant lui, faire leur offrande, baiser son anneau et recevoir sa bénédiction. Le Pontife lave ensuite ses mains, quitte la mitre et continue la Messe.

Dès ce moment, les Prêtres nouvellement ordonnés se mettent à genoux dans le chœur, et prononcent à haute voix avec le Prélat les prières de la messe, en ayant soin de ne pas le précéder, surtout au moment de la consécration.

Alors l'Evêque offre l'hostie. (On a eu soin de déposer sur le corporal un nombre d'hosties, au moins suffisant pour tous les Ordinands, qui doivent communier à la Messe de l'Ordination.)

PRIÈRES AVANT LA COMMUNION.

Après l'Agnus Dei le Pontife baise l'autel ; successivement un des Prêtres, un des Diacres, un des Sous-Diacres s'approchent, le baisent à sa droite, et il leur donne le baiser de paix en disant à chacun :

La paix soit avec vous ;	Pax tecum ;
R. Et avec votre esprit.	R. Et cum spiritu tuo.

Ils retournent ensuite à leur place, donnent à leur tour le baiser de paix chacun à son plus proche voisin, qui le donne au suivant, lequel le transmet à son voisin, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Si cependant le nombre des Ordinands était peu considérable, l'Evêque pourrait le donner à tous.—Ils continuent ensuite tous ensemble les prières avant la communion.

Quand le pontife a communié sous les deux espèces, les Ordinands se rangent autour de l'autel pour recevoir la sainte communion, les nouveaux prêtres montent immédiatement à l'autel pour recevoir la sainte communion avant le Confiteor. *Les nouveaux prêtres ayant communié les autres ordonnés se mettent à genoux, récitent le Confiteor, et le Prélat les bénit en disant, comme de coutume,* Misereatur et Indulgentiam.—*Tous reçoivent ensuite la sainte hostie ; ils baisent auparavant l'anneau du Prélat, et quand il a dit* Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam, *ils répondent :* Amen. *Un des ministres de l'Evêque présente à chacun des Ordinands un calice dans lequel l'on a mis du vin non consacré : ils en prennent une partie, essuient leur bouche avec le purificatoire, et retournent à leurs places, pendant que les nouveaux Prêtres reprennent la leur au pied de l'autel, et continuent à dire avec le Pontife les pières de la Messe.*

Après les dernières ablutions l'évêque ayant lavé ses mains, quitte la mitre, et, debout au coin de l'Epître, commence le Répons suivant que le chœur continue avec lui si l'on chante la Messe.

Jam non dicam vos servos, sed amicos meos, quia omnia cognovistis, quæ operatus sum in medio vestri, alleluia (1). * Accipite Spiritum sanctum in vobis Paraclitum ; † Ille est qnem Pater mittet vobis, alleluia.—℣. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis —* Accipite.— Gloria Patri. —†Ille est.

Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis, parce que vous avez su tout ce que j'ai fait parmi vous, alleluia (1). * Recevez le Saint-Esprit consolateur ; †C'est lui que mon Père vous enverra, alleluia. ℣. Vous serez mes amis si vous accomplissez mes commandements. — * Recevez. — Gloire au Père.—†C'est celui que mon Père.

Quand le Répons est commencé, l'Evêque reçoit la mitre et se tourne vers les nouveaux Prêtres qui, debout devant lui, font leur profession de foi en récitant le Credo.

Ensuite les nouveaux Prêtres se mettent à genoux devant l'Evêque, assis sur son fauteuil, et il leur impose les mains en disant à chacun :

Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

Accipe Spiritum sanctum ; quorum remiseris peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueris, retenta sunt.

(1) On omet les Alleluia depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques.

Il déploie leur chasuble en ajoutant :

QUE le Seigneur vous revête de la robe d'innocence.	STOLA innocentiæ induat te Dominus.

Puis tenant les mains jointes de chaque nouveau Prêtre dans les siennes, il lui dit :

ME promettez-vous, à moi et à mes successeurs, le respect et l'obéissance ? R. Je le promets.	PROMITTIS mihi, et successoribus meis, reverentiam et obedientiam ? R. Promitto.

Si l'Evêque qui confère la prêtrise n'est pas le propre pasteur de l'Ordinand, il emploie la formule suivante :

PROMETTEZ-VOUS à votre Evêque le respect et l'obéissance ?	PROMITTIS Pontifici ordinario tuo reverentiam et obedientiam ?

Si l'Ordinand est membre d'un Ordre religieux, il lui dit :

PROMITTIS Pontifici (*vel* Prælato) ordinario tuo, pro tempore existenti, reverentiam et obedientiam ?	PROMETTEZ-VOUS, à votre Pontife (*ou* à votre Prélat), pour le temps actuel, le respect et l'obéissance ?

Alors le Prélat, continuant de tenir les mains de l'Ordinand dans les siennes, lui donne le baiser en disant :

Pax Domini sit semper tecum.	QUE la paix du Seigneur soit toujours avec vous.

A quoi celui-ci répond : Amen.

Les nouveaux Prêtres ayant repris leurs places au pied de l'autel, le Pontife reçoit la crosse et leur adresse la monition suivante :

COMME le mystère que vous devez célébrer offre des dangers, je vous avertis, mes chers enfants, de vous faire instruire, avant de monter vous-mêmes à l'autel, par des Prêtres exercés et habiles, sur les cérémonies de la Messe, la consécration et la fraction de l'hostie, et la communion.

Le Prélat se lève, et sans quitter la crosse ni la mitre, bénit les nouveaux Prêtres en disant :

QUE la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit, descende sur vous, afin que vous soyez bénis dans l'Ordre sacerdotal, et que vous offriez pour les péchés et pour les offenses du peuple, des hosties agréables au Dieu tout-puissant, à qui appartiennent l'honneur et la gloire dans tous les siècles des siècles.
R. Ainsi soit-il.

Il continue ensuite la Messe, avec les Prêtres qu'il vient d'ordonner. Après l'Ite Missa est ou le Benedicamus Domino le Pontife donne seul la bénédiction pontificale de la manière suivante :

SIT nomen Domini benedictum ;
R. Ex hoc nunc, et usque in sæculum.
V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
R. Qui fecit cœlum et terram.
Benedicat vos omnipotens Deus, Pa † ter, et Fi † lius, et Spiritus † sanctus. R. Amen.

QUE le nom du Seigneur soit béni ;
R. Maintenant et dans tous les siècles.
V. Notre secours est dans le nom du Seigneur,
R. Qui a fait le ciel et la terre.
Que le Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénisse. R. Ainsi soit-il.

Le Prélat s'assied aussitôt, et adresse aux Ordinands cette allocution :

FILII dilectissimi etc., etc . . . . . R. Amen.

MES chers enfants, considérez attentivement l'Ordre que vous avez reçu, et le fardeau qui vous a été imposé. Appliquez-vous à vivre d'une manière sainte et religieuse, et à plaire au Dieu tout-puissant, afin que vous puissiez mériter sa grâce. Qu'il daigne vous l'accorder par sa miséricorde. Vous qui avez reçu la Tonsure ou les Ordres mineurs, récitez une fois les sept Psaumes de la pénitence avec les Litanies les versets et les Oraisons. Vous qui avez été promus au Sous-Diaconat ou au Diaconat, dites le Nocturne de *tel jour* (*le Pontife indique le jour*). Quant à vous que nous avons élevés à la Prêtrise, après votre première Messe, dites en trois autres : une du Saint-Esprit, une de la sainte Vierge, et la troisième pour les fidèles trépassés, et priez aussi pour nous le Dieu tout-puissant.

Les Ordinands promettent d'accomplir ce qui leur est imposé, et alors le Pontife, se tournant vers l'autel, dit l'Evangile selon saint Jean en même temps que les nouveaux Prêtres le récitent au pied de l'autel. Le dernier Evangile terminé l'Evêque met la mitre, prend la crosse et sort de l'église précédé des Ordinands qui marchent processionnellement en chantant le

TE DEUM

Laus Deo et Mariæ.